

Bureau Communautaire du 1^{er} décembre 2016

DB2016		015bis	
Nombre de Membres du Bureau			
En exercice	48		
Présents	35		
Votants	37		

Le Bureau Communautaire de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **25.11.2016** s'est réuni à Beaupuy, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agmé</u>
<u>Beaupuy</u>	Pascal LAPERCHE
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>
<u>Castelnau Sur Gupie</u>
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Michel PÉRAT (+ pouvoir Carole VERHAEGHE)
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND
<u>Couthures Sur Garonne</u>
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÈDE
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU (+ pouvoir Christophe COURREGELONGUE)
<u>FaUILLET</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>
<u>Gaujac</u>	Jean-François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Thierry CONSTANS
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Laquère</u>	Guy PÉREUIL
<u>Lagupie</u>	Jean-Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>
<u>Marcellus</u>	Jean-Claude DERC
<u>Marmande</u>	Daniel BENQUET – Bernard MANIER
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRI
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Nicolas MINER
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénestis</u>
<u>Seyches</u>	André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean-Pierre VACQUÉ
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villemont</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>

Absents ou excusés

Patrick GAUBAN - François NÉRAUD - Alexandre FRESCHI - Carole VERHAEGHE - Jean-Michel MOREAU - Jacques BILIRIT - Michel GUIGNAN - Guy FARBOS - Philippe LABARDIN – Didier MONPOUILLAN - Jacques BRO - Dante RINAUDO - Christophe COURREGELONGUE

Pouvoirs de

Carole VERHAEGHE à Michel PÉRAT – Christophe COURREGELONGUE à Maryline DE PARSCAU

ANNULATION DU FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE BEAUPUY, « CREATION D'UN PARKING »

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu la délibération n°D2014C03 du 25 avril 2014 modifiée, donnant délégations de compétences au Bureau Communautaire, notamment en matière d'attribution des fonds de concours dans les limites fixées par les délibérations portant création de ces régimes d'aides,

Vu la délibération n°D2016-001 du 23 juin 2016 modifiée, confirmant les fonds de concours de Val de Garonne Agglomération « soutien aux programmes d'investissements publics des communes rurales » et fixant la liste des communes et des projets éligibles et les conditions d'attribution de ces fonds de concours,

Vu l'extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Beaupuy du 26 mai 2014,

Résumé de la décision

Par courrier en date du 3 octobre 2016, la commune de Beaupuy sollicite l'annulation de la demande du fonds de concours « Création d'un parking » attribué au titre de l'année 2015, pour un montant de 5 624.35 €. Il appartient donc au Bureau Communautaire d'annuler ce fonds de concours attribué à la commune de Beaupuy.

Exposé des motifs

Depuis plusieurs mois, la municipalité de Beaupuy travaille sur un projet important autour du développement de l'école. Leurs interrogations concernant les divers régimes d'aide des Co-financeurs n'ont pas permis d'avancer sur le projet comme la commune le souhaitait.

Par ailleurs, leur récente rencontre avec le Sous-Préfet de Marmande n'a pas levé leurs interrogations mais a permis au conseil municipal de valider le fait que ce type de dossier était prioritaire pour l'état. Il est donc proposé au Bureau Communautaire d'annuler l'attribution du fonds de concours pour la création d'un parking au titre de l'année 2015 afin de permettre à cette commune de mobiliser leur enveloppe de fonds de concours sur leur projet prioritaire autour du développement de l'école.

Les membres du Bureau Communautaire sont invités à approuver la décision suivante,

Le Bureau Communautaire,

Approuve la demande d'annulation du fonds de concours pour la commune de Beaupuy « Création d'un parking » d'un montant de 5 624.35 €,

Précise que les fonds seront réintégrés sur l'enveloppe allouée à la commune de Beaupuy pour le mandat 2015-2020,

Rappelle Que conformément au règlement des fonds de concours, toute nouvelle demande de fonds de concours doit être déposée avant le 31 décembre 2016 afin que la commune de Beaupuy pour être étudié au titre de l'année 2017,

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	37	
<i>Pour</i>	37	
<i>Contre</i>	/	
<i>Abstention</i>	/	

Fait à Marmande, le 1^{er} décembre 2016

Daniel **BENQUET**,
Le Président de Val de Garonne Agglomération

Publication / Affichage

Le 8.12.2016

Notification

Le